



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DE LUYNES « LA GRANGE »	Décision 09/10/2025 N° DGS/2025/097

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre à disposition des associations le Centre Culturel « La Grange », dans le cadre d'un dépôt de projet culturel,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec Madame Sylviane FORTUN, Présidente de l'Association Culturelle Luynoise (ACL) une convention de mise à disposition du Centre Culturel « LA GRANGE » à LUYNES afin de permettre l'organisation :

- le dimanche 08 février 2026, du spectacle amateur de la section théâtre de l'ACL,
- du 17 au 21 juin 2026, d'une exposition des réalisations de l'année des cours d'arts plastiques et Cartonnage Cie,
- le 21 juin 2026 du spectacle de fin d'année de la section théâtre de l'ACL.

Article 2 :

La mise à disposition de cette salle, est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire au titre du contrôle de légalité.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité
le : 13 OCT. 2025
- sa publication sur le site internet de la
commune le : 13 OCT. 2025

Fait à LUYNES, le 09 octobre 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251009-DGS_2025_097-AR

